



Cabinet de la ministre

Paris, le mardi 28 juin 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quelles trajectoires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 80 % d'ici 2050 ?

Perturbations du cycle de l'eau, élévation du niveau des océans, disparition de certaines espèces, événements climatiques extrêmes mais aussi épidémies ou récessions économiques pourraient être à terme les conséquences du réchauffement climatique. La communauté internationale s'est fixé pour objectif à Cancun de limiter la hausse de la température moyenne en dessous de + 2°C par rapport à l'ère préindustrielle. D'après les évaluations du GIEC, cet objectif requiert une division par deux des émissions mondiales de gaz à effet de serre d'ici 2050 et une réduction d'au moins 80 % en 2050 pour les pays de l'OCDE.

Dans une conjoncture de sortie de crise économique et à la veille de la Conférence de Durban, la feuille de route pour atteindre cet objectif en 2050 fait l'objet de vifs débats. Alors que l'Union européenne a adopté en 2008 sous présidence française les mesures lui permettant de réduire ses émissions de 20 % en 2020, la Commission européenne estime à présent que le scénario le plus efficace pour parvenir à l'objectif serait une réduction de 25 % en 2020, 40 % en 2030 et 60 % en 2040.

Du fait de l'opposition polonaise à tout nouvel engagement, la discussion n'a pas pu progresser au Conseil européen de 21 juin. La France, quant à elle, ne s'est pas encore positionnée officiellement sur la question d'un relèvement de l'engagement en 2020. En effet cette accélération de la transition vers une économie décarbonée doit être envisagée à l'aulne d'une réflexion nationale approfondie sur la meilleure trajectoire pour atteindre l'objectif 2050. Sur quelle base partager l'effort entre les différents secteurs de l'économie ? Quels seraient les impacts sur la compétitivité des entreprises et le marché de l'emploi ? Comment évaluer les investissements nécessaires à un relèvement de nos ambitions et les moyens de leur financement ? Quels sont les instruments à mettre en place pour concilier l'ambition climatique à l'efficacité économique et sociale ?

Pour répondre à ces questions et contribuer au débat international sur les jalons qui doivent nous mener à une économie décarbonée en 2050, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, a lancé le 27 juin 2011 un groupe de réflexion pour identifier les meilleurs scénarios de réduction de gaz à effet de serre pour la France.

Intitulé « Trajectoires 2020-2050 – Vers une économie décarbonée », ce comité, présidé par Christian DE PERTHUIS, professeur d'économie à l'université Paris-Dauphine et expert de l'économie du climat, et appuyé par le Centre d'analyse stratégique (CAS), rassemble une quarantaine d'acteurs (cf. annexe).

Il analysera d'ici octobre 2011 les différents scénarios possibles, en prenant en compte l'ensemble des impacts économiques, sociaux, sanitaires et environnementaux. Ses travaux permettront d'orienter les stratégies de réductions d'émissions et l'investissement à long terme au niveau national, et de préciser la position française sur le relèvement de l'ambition en 2020.

« La crise économique ne doit pas nous faire oublier la question urgente du climat. Les échéances 2020 et 2050 peuvent paraître lointaines mais se préparent dès aujourd'hui. Se doter d'une feuille de route permettra aux différents acteurs d'anticiper la transition de notre économie et d'en faire une opportunité de croissance et d'emploi », a précisé Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

Contacts presse :

Anne DORSEMAINE : 01 40 81 72 36
Aurore LONGUET : 01 40 81 31 59

Annexe

LETTRE DE MISSION DU COMITE



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

14 JUIN 2011

Monsieur le Président,

La lutte contre le changement climatique est une des priorités de la France. Dans le cadre de la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique du 13 juillet 2005, la France s'est dotée d'un objectif de long terme de division par quatre de ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050, réaffirmé par la loi du 3 août 2009 relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement. La Commission européenne a publié le 8 mars dernier une feuille de route pour une économie bas-carbone en 2050 proposant une trajectoire de réduction domestique des émissions de gaz à effet de serre en 2020, 2030, 2040 et 2050. Le point de passage prévu pour 2020 se situe à -25% par rapport à 1990. Par ailleurs, plusieurs acteurs plaident pour un relèvement à 30 % de l'engagement de l'Union européenne à l'horizon 2020 qui ne soit pas conditionné à des efforts comparables d'autres pays.

Pour apprécier les enjeux de ces positions pour notre pays, j'ai décidé d'installer un comité, composé de représentants des entreprises, des syndicats, des ONG et des ministères concernés ainsi que d'experts, pour partager les analyses sur les scénarios les plus pertinents. J'ai demandé à Christian de Perthuis, professeur d'Économie associé à l'Université Paris-Dauphine de présider ce comité avec l'appui du Centre d'Analyse Stratégique.

Il cherchera à répondre notamment aux questions suivantes :

- Quels sont, dans le cadre de la feuille de route de l'Europe, les orientations prises par nos partenaires européens et de quels éléments précis dispose-t-on sur la comparabilité des efforts respectifs ?
- Quels seraient les potentiels de réduction d'émissions des différents secteurs (énergie et industrie, bâtiment, transports, agriculture et forêt) dans le temps (d'ici 2020 puis entre 2020 et 2050) ?
- Quels sont les différents scénarios envisageables et leurs avantages et inconvénients, notamment en termes de faisabilité technique, d'impacts sur l'économie et sa compétitivité (au niveau macroéconomique et sectoriel), de retombée sur l'environnement ?

- Quelle part accorder aux instruments économiques domestiques et internationaux (par exemple marché de permis, taxe carbone, mécanismes de projet) pour atteindre les objectifs et quels critères pour assurer leur intégrité environnementale ?

Je vous propose de participer à ce groupe de travail.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

Annexe

BIOGRAPHIE DE CHRISTIAN DE PERTHUIS



Christian DE PERTHUIS est professeur d'Economie à l'université Paris-Dauphine, en charge de la Chaire économie du climat, une initiative commune lancée par l'université Paris-Dauphine et CDC-Climat sous les auspices de la fondation de recherche Institut Europlace de Finance. Il est membre du Conseil des Economistes de l'Environnement et du Développement Durable. Après avoir travaillé pendant 10 ans dans le développement agricole, il a occupé des fonctions de direction dans deux instituts de prévisions macroéconomiques et sectoriels : Rexecode et le BIPE. Il a ensuite rejoint la Caisse des Dépôts où il a animé la Mission climat de 2004 à 2008. Depuis 2004, il axe ses recherches sur l'économie du changement climatique dont il est devenu l'un des experts reconnus au plan international. Auteurs de nombreux articles et de plusieurs ouvrages, il a notamment publié avec Denny ELLERMAN et Frank CONVERY « Le prix du carbone ». Son dernier ouvrage, « Et pour quelques degrés de plus » vient d'être publié chez Cambridge University Press sous le titre « Economic Choices in a Warming World ».

Annexe

COMPOSITION DU COMITE

Président

Christian DE PERTHUIS, professeur d'économie à l'université Paris-Dauphine

Coordonateur

Centre d'analyse stratégique

Employeurs

- MEDEF (Mouvement des entreprises de France)
- CGPME (Confédération générale des petites et moyennes entreprises)
- AFEP (Association française des entreprises privées)
- UPA (Union professionnelle artisanale)
- FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles)
- ANIA (Association nationale des industries alimentaires)
- EU Corporate leaders Group on Climate Change
- EPE (Entreprises pour l'Environnement)

ONG Environnement

- FNE (France nature environnement)
- FNH (Fondation pour la nature et l'homme)
- WWF (World wildlife fund)
- RAC (Réseau action climat)
- Greenpeace

Salariés

- FO, CFDT, CGT, CFE/CGC, CFTC

Experts

- Alliance nationale de coordination de la recherche pour l'énergie
- Agence internationale de l'énergie
- IDDRI
- LEPII
- GIEC
- ERASME
- CEDD
- CIRED

Etat

- Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement,
- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,
- Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire,
- ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie)